

Lille, le 1er juillet 2009.

Les Inspecteurs d'Académie,  
Inspecteurs pédagogiques régionaux  
du groupe des langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
de langue vivante

s/c de Mesdames et Messieurs  
les Chefs d'établissement

**Objet :** lettre de rentrée de l'Inspection Régionale des langues vivantes.

La circulaire de préparation de la rentrée 2009 en date du 20 mai ( BO n° 21 du 21 mai définit les grands axes d'action du Ministère de l'Education nationale, déclinés en 15 priorités. L'amélioration de la pratique des langues vivantes apparaît comme la seconde de ces priorités. Il est réaffirmé « qu'à l'heure de l'ouverture européenne et internationale, la maîtrise des langues vivantes , et en particulier la maîtrise de leur pratique orale, fait désormais partie des compétences indispensables , en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Pour atteindre cet objectif, la circulaire définit comme prioritaire la mise en oeuvre des actions suivantes :

1. Développer les sections européennes et les sections de langues orientales, qui « offrent des modalités efficaces de pratique des langues étrangères, en particulier l'enseignement dans une langue étrangère d'une discipline non linguistique ».
2. Renforcer l'enseignement des langues au collège en développant « les classes de 6ème bilangue ( dont l'anglais). Dans ce cadre, l'objectif de développer l'apprentissage de l'allemand doit rester prioritaire ».
3. Renforcer la pratique orale de l'anglais dans le cadre de l'accompagnement éducatif et des stages d'anglais gratuits offerts aux lycéens en période de vacances.
4. Encourager la mobilité qui doit être proposée dans le cadre des projets et partenariats académiques : échanges d'élèves, de professeurs, de personnels administratifs ou d'encadrement. Le programme de mobilité internationale « Jules Verne » qui offre aux enseignants « la possibilité d'une immersion éducative et culturelle dans un autre pays, en leur permettant de vivre et d'enseigner hors de France durant une année scolaire complète »

En nous adressant de nouveau à l'ensemble des professeurs de langue vivante, nous souhaitons réaffirmer la nécessité de rassembler les langues vivantes dans le cadre – voulu par la circulaire de rentrée comme par les nouveaux programmes de lycée et collège – d'une seule et unique discipline « langues vivantes ». L'enjeu en est, en se fondant sur les analyses et préconisations du Cadre européen commun de référence pour les langues, de définir des objectifs, des démarches d'apprentissage et d'évaluation communs à l'ensemble des langues enseignées. Une telle démarche permet une meilleure

lisibilité – et donc une meilleure compréhension - des procédures d'apprentissage et facilite la mise en œuvre d'un enseignement de langue vivante moderne et efficace construisant des compétences de communication langagière opératoires.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour votre engagement auprès de vos élèves et de l'intérêt que vous portez à leur réussite et que vous manifestez pour les évolutions de l'enseignement des langues vivantes. Nous espérons que la rentrée 2009 se déroulera dans les meilleures conditions possibles et vous souhaitons une excellente année scolaire. Nous continuerons de notre côté à accompagner vos efforts pour dispenser et promouvoir un enseignement de langues vivantes menant au succès de l'apprentissage. Ce succès dépend entre autres d'une motivation que les élèves doivent trouver dans les projets ambitieux que vous conduirez avec eux. L'envie de maîtriser une langue vivante se crée en effet par le défi que le professeur leur demande de relever dans une démarche attrayante, efficace et enrichissante.

Nous porterons cette année une attention plus particulière à la validation du niveau A2 pour l'obtention du diplôme national du brevet. Cette validation existe maintenant depuis deux ans et les difficultés rencontrées çà et là nous incitent à rappeler les grands principes de cette validation. Si cette validation doit être formalisée en fin de 3ème à l'occasion du DNB, il est clair qu'elle doit être le résultat d'un parcours qui démarre dès le début de l'apprentissage de la langue choisie pour la validation. Le niveau A2 est certes le niveau exigible en fin de scolarité obligatoire. Il est néanmoins nécessaire de ne pas perdre de vue qu'il est aussi et surtout le niveau visé en fin de 5ème pour la LV1 ( fin du Palier 1 ), le niveau visé en fin de troisième étant le B1 ( fin du palier 2).

Les classes de 4ème et 3ème auront donc comme objectifs la consolidation du niveau A2 et le passage progressif du statut d'utilisateur élémentaire à celui d'utilisateur indépendant. La très grande majorité des élèves de LV1 devrait donc en fin de 3ème avoir validé le niveau A2. Les chiffres dont nous disposons concernant la session 2009 du DNB montrent que cet objectif est accessible puisque, pour l'ensemble des séries (collège, série technologique et série professionnelle), 86% des candidats ont été validés au niveau A2 dans la langue vivante de leur choix (92% pour le collège).

Dans ce contexte, il paraît donc pertinent de commencer à valider les compétences dès l'entrée au collège, d'évaluer le niveau A2 dès la classe de 5ème et de poursuivre cette validation en classe de 4ème. Ceci permettrait de repérer en début de classe de 3ème les élèves n'ayant pas validé le niveau dans l'une ou l'autre des activités langagières, d'y remédier et de procéder en cours d'année à cette validation. Lors des réunions d'équipe que nous animerons, nous ferons, avec vous, un bilan intermédiaire du nombre d'élèves de 4<sup>ème</sup> déjà validés.

Il conviendra par ailleurs d'associer vérification des connaissances et validation des compétences à tous les moments de la scolarité et de ne s'appuyer ni sur la moyenne annuelle ( note sur 20) ni sur un mini-examen pour établir le niveau de compétence atteint mais de se reporter aux descripteurs du Cadre Européen commun de référence pour les langues ( page 90 et suivantes) et/ou aux fiches Eduscol niveau A2.( socle commun de connaissances et de compétences – grille de référence: la pratique d'une langue étrangère ([eduscol.education.fr/soclecommun](http://eduscol.education.fr/soclecommun)) Nous vous rappelons par ailleurs que la fiche « la pratique d'une langue vivante étrangère » dont vous avez été tous destinataires doit permettre au jury final de disposer d'un document synthétisant le profil de chaque élève et également servir de liaison entre le collège et le lycée général ou professionnel.

Les assistant(e)s de langue étrangère arriveront comme chaque année le 1<sup>er</sup> octobre. Les hasards du calendrier font qu'ils ne pourront être accueillis – sous réserve de confirmation par ordre de mission – que le mercredi 7. (dès 9h30 au lycée Baggio à Lille - métro « porte de Douai" ) Ils auront, selon les langues, 2 ou 3 journées de formation en octobre/ novembre. Les dates seront communiquées ultérieurement. Merci de le leur rappeler en temps utile. Le nombre d'établissements ayant renvoyé le cahier des charges excédant le nombre de postes accordés à l'Académie de Lille, il ne sera pas possible de satisfaire toutes les demandes. Si vous faites partie des établissements dont nous avons pu satisfaire la demande, nous vous remercions de veiller à leur accueil et à leur intégration. Il est indispensable que leur séjour débute par un temps d'observation de deux semaines (deux fois douze heures) tant en classe de langue que dans d'autres disciplines. Nous vous rappelons que l'assistant(e) n'a pas vocation à prendre en charge une partie de l'enseignement d'un professeur mais de prolonger ou compléter

l'enseignement de langue en faisant profiter les élèves de ses connaissances ou capacités particulières dans telle ou telle activité langagière. Il aura par exemple toute sa place dans un entraînement à l'interaction orale où il peut de par sa position de locuteur natif contribuer efficacement à développer les compétences des élèves. La présence de l'assistant(e) offre par ailleurs aux professeurs la possibilité de pratiquer à demeure et régulièrement la langue qu'ils enseignent et de réactualiser leurs connaissances d'une langue en évolution constante. Le professeur référent aidera plus particulièrement l'assistant(e) dans les démarches qu'il a à effectuer et organisera son service en concertation avec ses collègues. Il portera une attention tout particulière au logement qui pourra lui être proposé.

Les programmes du palier 2 des collèges sont en vigueur depuis la rentrée 2008. Vous pouvez les consulter sur le site académique ([www.ac-lille.fr](http://www.ac-lille.fr), lien BO) Ils procèdent de la réflexion engagée à partir du cadre commun de référence pour les langues (CECRL) et en reprennent les objectifs généraux (approche actionnelle, entraînements spécifiques à chaque activité langagière, évaluation par activité langagière, échelles de niveaux de compétence etc.). Ils nous invitent à une réflexion approfondie sur le passage du niveau A2 au niveau B1 et sur l'articulation 3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup>.

Les classes bilangues verront leur nombre augmenter pour dépasser le chiffre de 40. Elles sont offertes majoritairement en anglais/allemand. Néanmoins existent divers projets anglais/espagnol dont certains devraient aboutir prochainement. Ces classes feront l'objet d'une évaluation de la plus-value que devrait apporter ce dispositif.

L'ouverture internationale reste un axe fort de la politique académique des langues. Les partenariats et les échanges scolaires rencontrent toujours un grand succès. L'académie est très impliquée dans un certain nombre de programmes d'échanges ( Voltaire, Sauzay, Jules Verne etc) Vous obtiendrez tous les renseignements utiles sur les possibilités offertes auprès du bureau des relations internationales ( Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération, DAREIC )

Les professeurs néo-titulaires (T1) feront l'objet durant cette année scolaire d'un plan de formation spécifique. Ils rencontreront leurs IA-IPR le 16 septembre afin de faire un bilan de leurs besoins et attentes en matière de formation. Les lieux de rencontre seront précisés dans les ordres de mission.

Nous vous rappelons que les groupes de niveau de compétences sont toujours d'actualité. S'inscrivant dans le cadre de l' article 34 de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école, ils permettent la mise en œuvre de pratiques et dispositifs innovants (périodes intensives d'exposition à la langue etc.) Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans la conception et la mise en œuvre de ces expérimentations.

Comme chaque année, le plan académique de formation offre un nombre important de stages dont on ne saurait trop souligner l'intérêt. Il est consultable sur le site : <http://www.ac-lille.fr/paf> Nous vous invitons à respecter les délais d'inscription, dernière possibilité avant le 15 septembre.

Cette lettre, comme, dorénavant, les courriers importants concernant l'enseignement des langues vivantes, vous sera envoyée en fichier attaché à votre adresse ac-lille, compte qu'il faudra inclure dans la réception de vos messages électroniques .Le protocole d'accès à cette messagerie sera expliqué sur la page interlangues du site académique.

Bon courage à tous pour cette année scolaire 2009-2010 !

**IMPORTANT : Nous vous demandons d'activer votre boîte mail académique car nous vous ferons parvenir régulièrement par ce biais des lettres d'information.**

Les IA – IPR de langues vivantes

Inspection pédagogique régionale

Allemand : Jean-Pierre Dufresne  
Yvan Jacquemin

Anglais : Béatrice Briard  
Christian Gernigon, Doyen de l'Inspection Régionale  
Daniel Leclercq  
Ludovic Sauvage  
Martine Vergnaud

Espagnol : Frédéric Brévert  
Albin Cattiaux

Secrétariat : (allemand – espagnol) : 03 20 15 67 20  
( anglais – a.midi ) : 03 20 15 60 55

IPR non-résidents :

Italien : Gérard Fontier  
Arabe : Michel Neyreneuf  
Chinois : Wenying Yin-Lefebvre  
Portugais: Dominique Valières  
Russe : Anne-Marie Olive-Passaret

Chargé de mission d'Inspection générale

Néerlandais : Laurent Reguer

Polonais : Kinga Callebat

# ANNEXES ANGLAIS

## 1 – L’accompagnement éducatif en collège

La possibilité vous est offerte, depuis l’année scolaire dernière, de profiter de l’accompagnement éducatif pour mettre en place des ateliers destinés à renforcer la pratique orale de l’anglais. Outre les compétences linguistiques et culturelles, ils peuvent être l’occasion de renforcer la confiance en soi qui manque parfois aux collégiens pour oser s’exprimer en anglais face au groupe classe. Tout en privilégiant les trois activités orales (compréhension, interaction et expression en continu), ces ateliers sont, pour le professeur, des creusets d’expérimentation pour des activités moins scolaires.

## 2 – Les stages d’anglais offerts aux lycéens

Des stages d’anglais, encadrés par des professeurs volontaires, des assistants pédagogiques et/ou des locuteurs natifs, peuvent désormais être offerts gratuitement aux lycéens pendant les vacances scolaires. Les activités orales sont la priorité de ces stages intensifs qui doivent permettre aux élèves volontaires d’élargir l’éventail des situations au cours desquelles ils ont à communiquer dans une langue authentique. Afin de garantir la motivation, on n’hésitera pas à proposer des projets ambitieux, ancrés dans la culture anglophone et des activités différentes de celles habituellement pratiquées en classe . L’exposition à la langue orale peut être accrue en recourant aux outils multimédia et aux TICE.

Une fiche d’évaluation des compétences acquises au cours de ces stages pourra être remise aux participants qui mesureront ainsi les progrès réalisés ; cette fiche pourra par ailleurs être transmise à l’enseignant habituel de l’élève.

Le ministère propose également un ensemble de ressources numériques accessibles via un site internet : [www.ressources-stages-langues.education.fr/](http://www.ressources-stages-langues.education.fr/)

## Stage intensif d'anglais oral pendant les vacances

### Fiche de sortie :

Nom : .....

Date : .....

Classe : .....

- à remplir par l'élève participant et à remettre à la fin du stage :

Réalisations
Type de tâche effectué :
Outils utilisés (internet, vidéo projecteur, dictaphone, salle multimédia etc.) :

A l'issue du stage (dites avec qui vous avez travaillé)
- je suis capable de :
- j'ai appris à :
- j'ai mémorisé du vocabulaire en relation avec :
- j'ai aimé faire...

- à remplir par le(s) responsable(s) du stage :

Evaluation de la contribution de l'élève à la réalisation des tâches (à remplir par le professeur)
Projet 1 :
Projet 2 :

Stage intensif d'anglais – présentation de projet

Thème de la session (dining out, buying a new car, guiding tourists...)	
Nature de la tâche (réaliser un spot publicitaire, une saynète...)	
Descriptif détaillé de la tâche (contexte et dimension culturelle)	
Supports utilisés	
Niveau de compétence visé	
Durée estimée (3h, 6h etc.)	
Nombre de participants envisageable	
<b>OBJECTIFS VISES</b>	
∅ Activité(s) langagière(s) de production	£ production orale en continu £ production orale en interaction
∅ Compétence linguistique (lexique, grammaire, phonologie)	
∅ Attitudes	£ oser prendre la parole devant un auditoire £ participer activement à une conversation £ développer son temps de parole £ travailler en équipe £ autre(s) :
<b>ORGANISATION DE LA TÂCHE</b>	
<p>∅ Pré-requis :</p> <p>∅ Matériel nécessaire :</p> <p>∅ Organisation et déroulé :</p> <p>Etape 1 :</p> <p>Etape 2 :</p> <p>Etape 3 :</p>	

Liens utiles : idées d'activités

[www.geocities.com/SoHo/Square/3472/roleplay1.html](http://www.geocities.com/SoHo/Square/3472/roleplay1.html)

[www.esl-lounge.com](http://www.esl-lounge.com)

[www.eslflow.com/index.html](http://www.eslflow.com/index.html)

[www.esl4kids.net/games.html](http://www.esl4kids.net/games.html)

[www.openenglishweb.org](http://www.openenglishweb.org)

<http://www.bbc.co.uk/videonation/>

